

Association Foncière Pastorale
autorisée de « Sarenne »
La Mairie
54 place de la Mairie
38142 LE FRENEY D'OISANS

Le Freney, le 18 mars 2022

Site Internet :

<http://afpa-sarennes.fr>

<https://mau-rig.fr/AFPa.html> (secours)

Messagerie :

afpasarennes@free.fr

Madame, Monsieur, cher propriétaire

Nous vous invitons à participer à l'**assemblée** des propriétaires de l'AFPa de Sarennes, le

Samedi 23 avril à 10 heures dans la salle du Traversant (ancien camping) du Freney

En application des nouveaux statuts (art 7.1), chaque propriétaire, indivis ou pas, a maintenant une voix.

Faites-vous enregistrer dès votre arrivée.

Nombre de mandats : 5 au maximum

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée des Propriétaires,
- Présentation et vote du rapport moral,
- Présentation et vote du compte de gestion 2021,
- Présentation des projets de Travaux,
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2022,
- Questions diverses

Deuxième assemblée

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, nous vous prions de participer à la 2^{ème} Assemblée des Propriétaires, à la majorité relative, qui se déroulera à 11h. Cette assemblée délibèrera sans conditions de quorum.

**Pour une meilleure organisation, merci de confirmer votre présence
au pot offert par l'AFPa à l'issue de la réunion,
avant le vendredi 15 avril
soit par mail, soit au secrétariat de la mairie (04 76 80 04 59).**



Jean-Patrick OUGIER
Le président de l'AFP autorisée

Pouvoir (à découper ou à recopier sur papier libre si nécessaire)

Je, soussigné

donne pouvoir à :

qui l'accepte, pour me représenter à l'Assemblée des Propriétaires de l'AFPa « Sarenne » du 23 avril 2022, et prendre toute décision en mon nom.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

.....

Rappel : le nombre de pouvoirs autorisé par personne est limité à cinq (article 7.6.2.2 des statuts).

Ce pouvoir est à remettre à votre représentant, ou à retourner avant le 15 avril 2022 en Mairie du Freney

(54 place de la mairie, 38142 Le Freney d'Oisans).